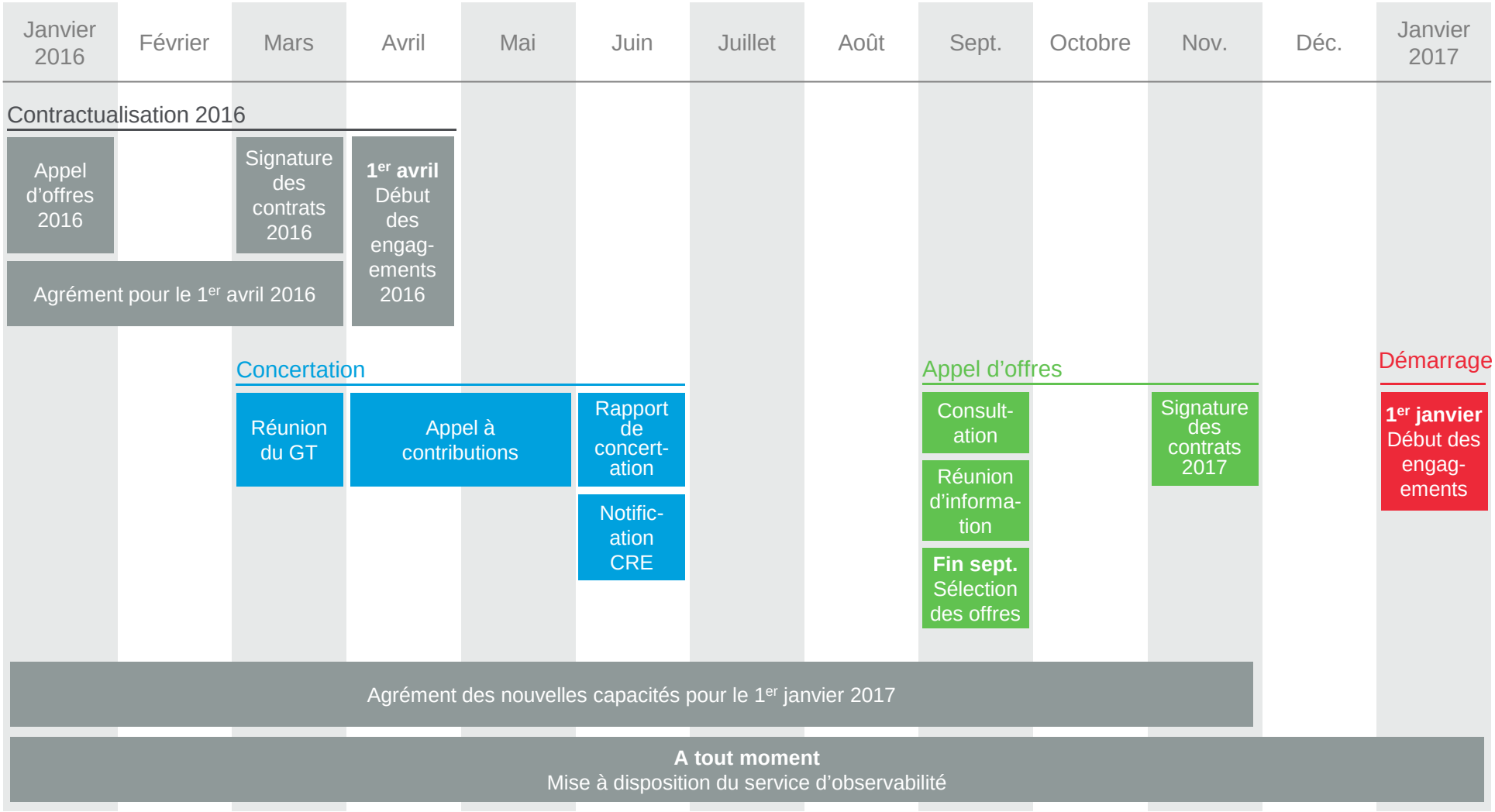
Le réseau de l'intelligence électrique

Actualités

Commission accès aux marchés
29 janvier 2016

Appels d’offres
Réserves Rapide et Complémentaire
-
Calendrier

Calendrier de la contractualisation 2017



Evolutions envisagées pour 2017

L'appel d'offres qui s'est achevé ce mercredi portait sur la période allant du 1er avril au 31 décembre 2016. Un nouvel appel d'offres doit permettre de contractualiser les réserves rapide et complémentaire sur la période allant **du 1er janvier au 31 décembre 2017**.

La concertation menée par RTE fin 2015 a fait émerger trois sujets majeurs que RTE propose d'approfondir dans la concertation qui débutera en mars 2016 :

1

Prise en compte des capacités sans contrainte de stock

RTE propose d'instruire avec les acteurs du marché, les modalités permettant aux acteurs d'offrir des capacités sans contrainte de stock, sans rendre cette modalité exclusive ni appliquer une bonification à l'interclassement.

2

Procédure d'agrément des capacités

RTE prévoit d'instruire la possibilité de réduire la durée de la période d'agrément tout en renforcant l'obligation d'offrir sur cette période.

En complément, RTE propose d'instruire des modalités spécifiques pour l'agrément des capacités disponibles en jours ouvrés/jours non ouvrés.

3

Observabilité des capacités agréées

RTE prévoit d'engager un échange avec les acteurs visant à préciser les éventuels obstacles à la mise en œuvre de l'observabilité et à élaborer une solution permettant à la fois de faciliter cette mise en œuvre tout en satisfaisant aux exigences de RTE.

4

Modalité de révision des engagements

RTE proposera une révision du régime de pénalités associé à la résiliation d'engagements visant à rétablir des incitations équilibrées

Appels d'offres « effacements » 2016

-

Résultats

Déclinaison de la loi de transition énergétique

• Processus d'élaboration

Concertation des modalités avec les acteurs de marché

• Appel à contributions en juillet 2015

28 septembre 2015 : Lettre de la Ministre de l'énergie fixant les catégories d'effacement pour 2016

Modalités approuvées par la CRE :

• Saisine de RTE le 30 septembre 2015

• Approbation de la CRE le 22 octobre 2015

• Evolution des modalités

Segmentation des capacités d'effacement (inférieure à 36 kVA et supérieure à 36 kVA)

1. > 36kVA : Objectif de 2000 MW « pointe »
2. ≤ 36kVA : Objectif de 300 MW « pointe »

Elargissement aux capacité de 1 MW

Augmentation des pénalités en cas de résiliation

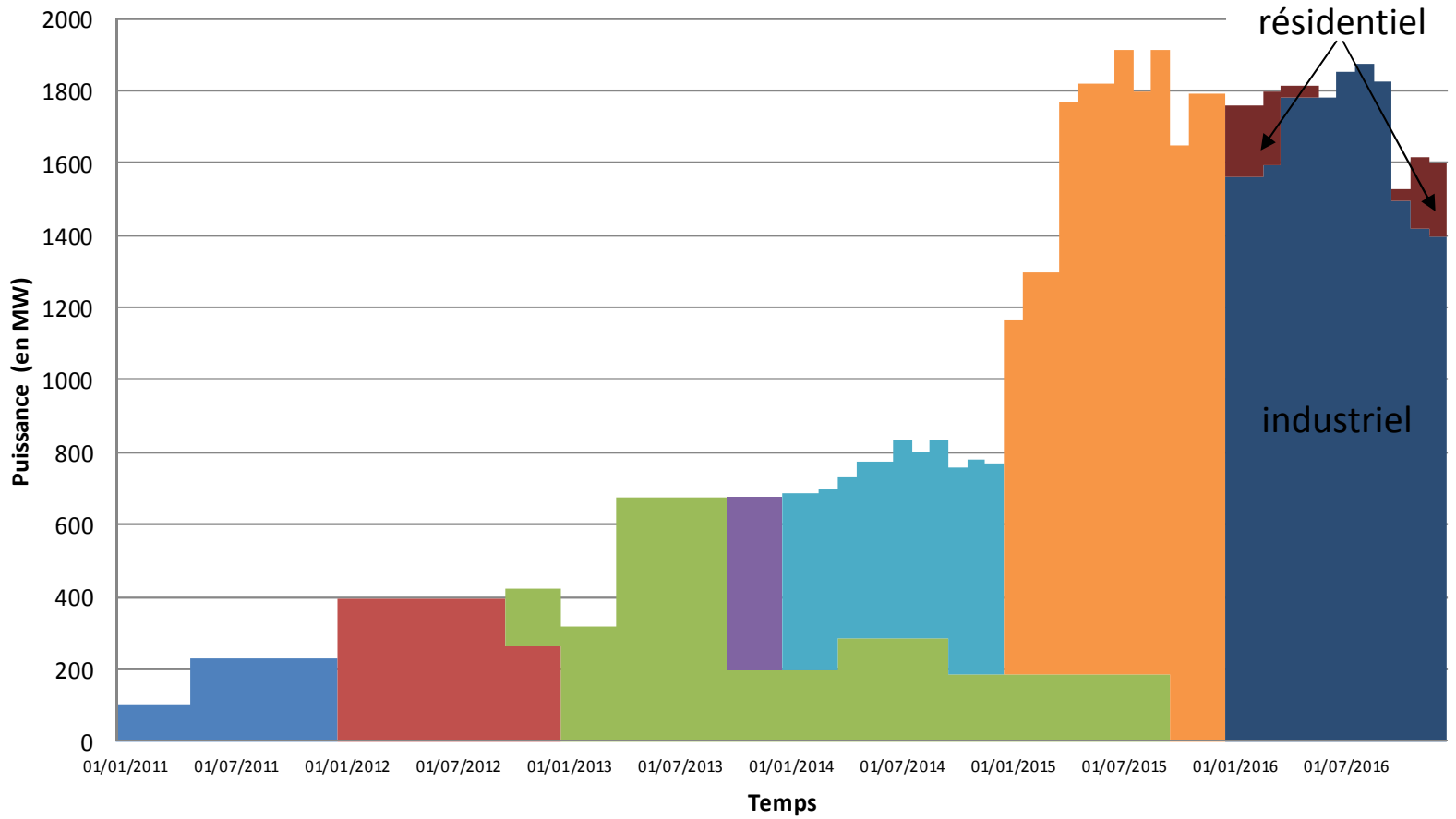
Bilan de l'appel d'offres

Période contractualisée :
1er janvier au 31 décembre 2016

Budget total : 29,5 M€

7 lauréats: Actility, EDF, Engie, Energy Pool, Smart Grid Energy, Valoris Energie et Voltalis.

Volume contractualisé:
Effacement résidentiel : 200 MW pic ; Effacement industriel : 1900 MW pic

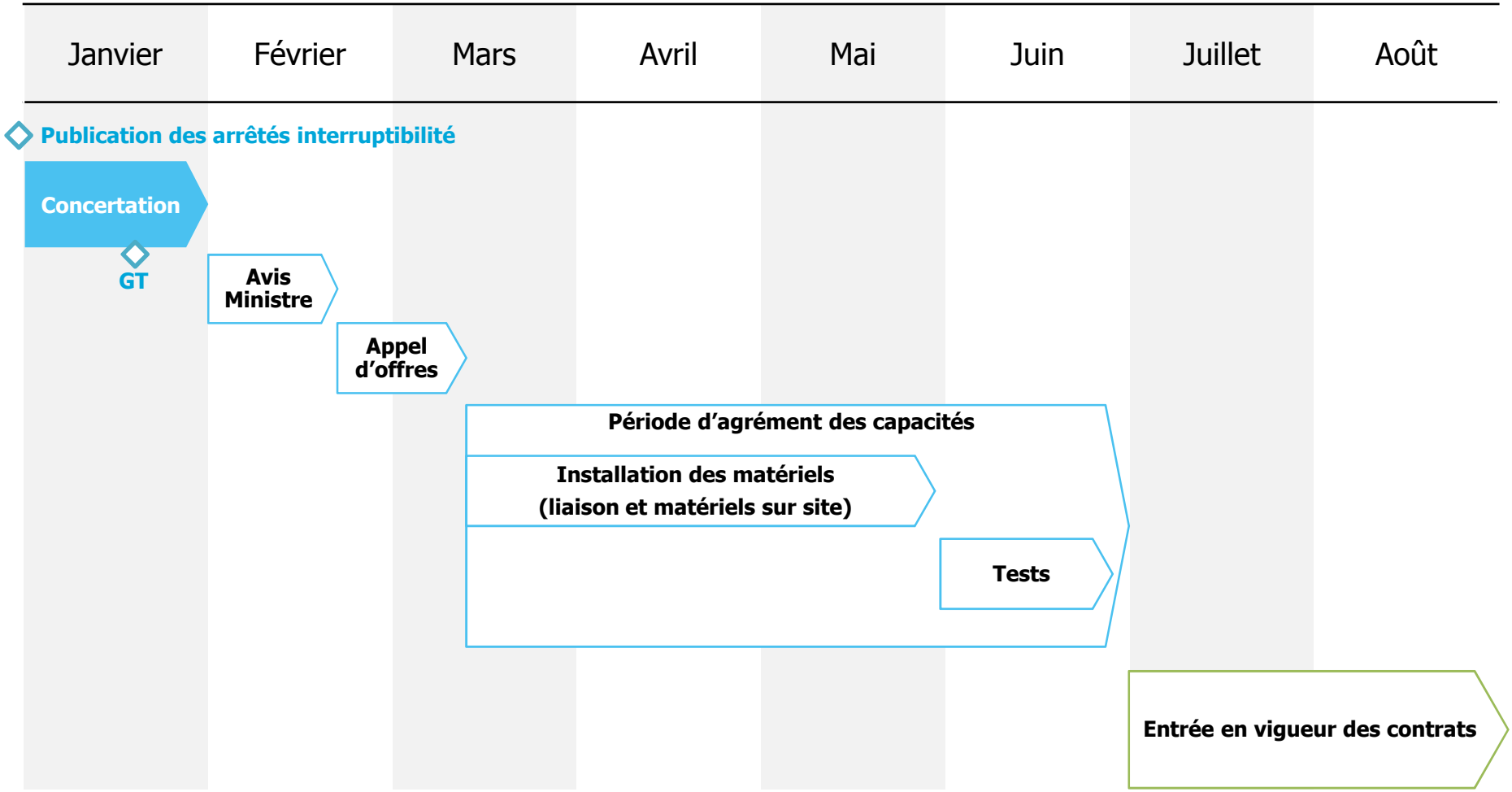


Arrêté relatif au dispositif d'interruptibilité

-

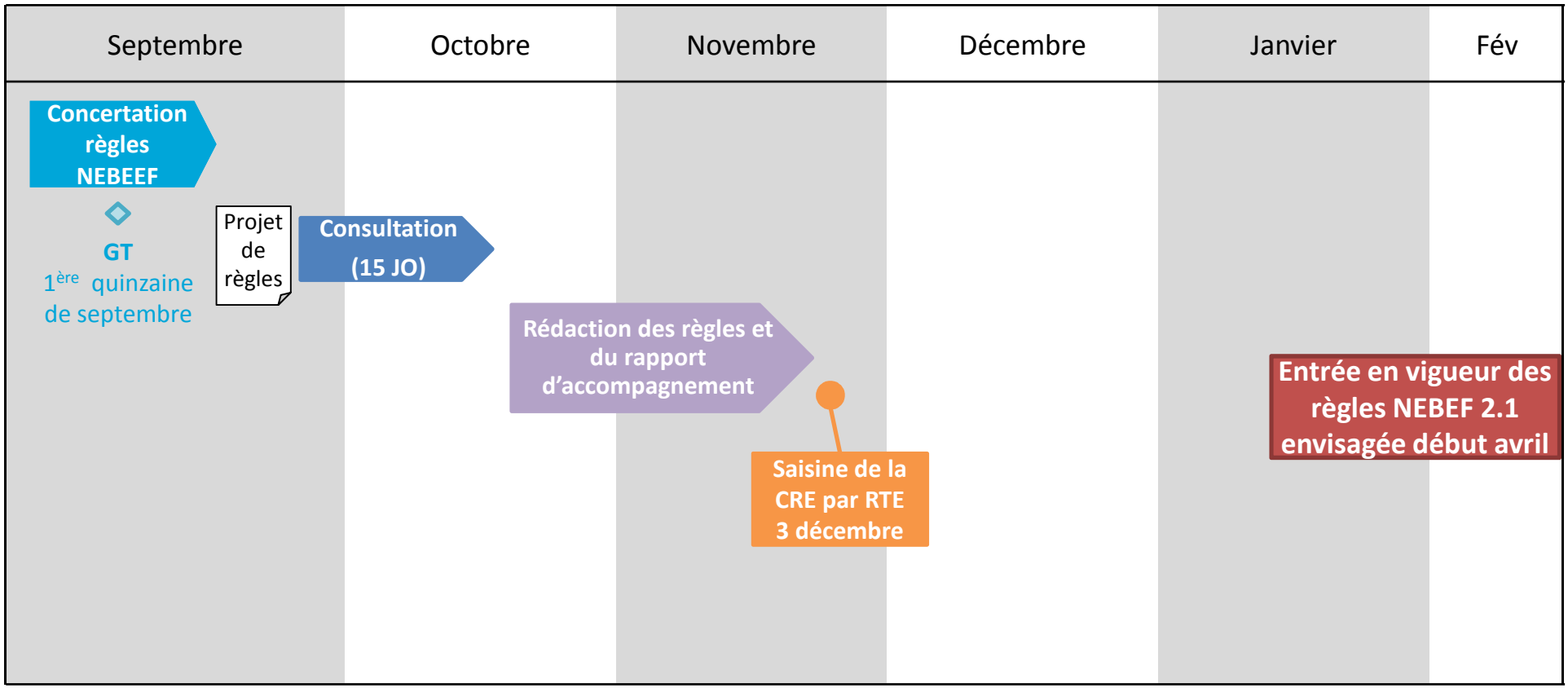
Calendrier

Interruptibilité: calendrier



Evolution du mécanisme NEBEF

Règles NEBEF 2.1 : calendrier de révision des règles



Règles NEBEF 2.1 : deux évolutions importantes

Participation simultanée d'un même site à plusieurs mécanismes de marché

Possibilité de déclarer une NEBEF et d'être activé sur le MA
pour un même pas demi-horaire si :

EDE = EDA — *Date d*

EDE ~ EDA (plus de 90% de sites en commun)
EDE ~≠ EDA (moins de 10% de sites en commun) — *Date d'*

Agrégation des sites au sein d'EDE « multi-tout »

Même structure que celle des EDA

EDE profilées: contiennent au moins un site profilé et peuvent contenir des sites télérelevés dont la puissance souscrite est inférieure à 250 kW

EDE télérelevées: ne contiennent que des sites télérelevés

Règles NEBEF 3.0

Une version des règles qui sera conforme à la loi de transition énergétique (article 168)

Calendrier envisagé :

Date des groupes de travail	Principaux sujets à aborder
17 mars, 14h – 17h	Extension de la Méthode de CR par prévision au RPD Méthode de CR par historique Prise en compte des SSY dans les courbes de charge des sites Extension du Modèle Corrigé aux sites RPD CARD TR Evolutions du référentiel de qualification pour les dispositifs de mesure à courant continu Mise en place des guichets horaires de déclaration IJ
26 avril, 14h – 17h	
24 mai, 14h – 17h	
Date à définir (conditionnée par la date de publication du décret)	Modalités relatives au régime dérogatoire de versement

Suite de la concertation « comptage et données »

1ère phase de mi-2015 à mi-2016

- Expérimentation du changement de système de télécommunications (RTC vers IP) et des nouveaux services d'accès aux données dans un délai inférieur à 30 minutes palliant à l'arrêt de la télé-relève
- Déploiement site par site co-construit avec les clients volontaires et prêts à l'arrêt de la télérelève
- Utilisation des nouveaux services :
  - Guide d'utilisation des services de données physiques et données de comptage « SPEED » disponible
  - Communication sur les nouveaux services d'alerte courant avril pour les clients ayant des sites en IP

Premières réalisations

- Interventions sur 2 sites en tant que démonstrateurs (fin juillet 2015)
- Ouverture de la nouvelle chaîne comptage IP avec les 2 sites démonstrateurs (début août 2015)
- Réalisation des adaptations IP sur les sites clients (depuis fin octobre 2015)

A venir pour compléter la 1ère phase : mise à jour du cadre technique et contractuel

- Elaboration d'un bilan provisoire (avril 2016)
- Concertation sur l'évolution de l'article 4.8 comptage de la DTR (T1-T2 2016)

2ème phase de mi-2016 à fin 2016

- Expérimentation des nouveaux modes d'accès pour les services de données existants et ayant pour objectif de remplacer l'envoi de mail
- Ouverture du nouveau Portail Clients à partir du 2ème semestre 2016, intégrant des actes d'administration en « selfcare » pour les clients
- Déploiement progressif des nouveaux services de données à partir du 2ème semestre 2016
- Echanges sur les nouveaux services dans le cadre de la concertation en 2016 (consistance, modalités techniques d'accès aux données, formats associés)

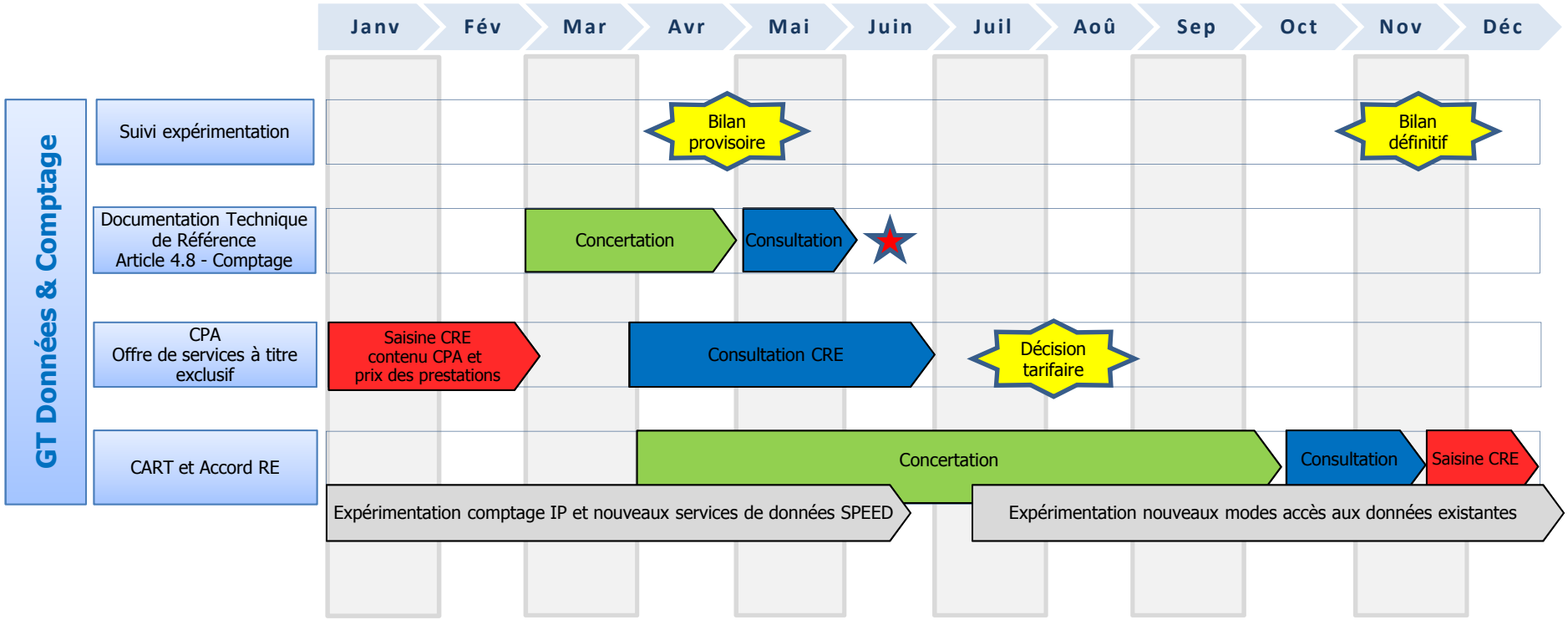
Prochaines étapes

Mise à jour du cadre technique et contractuel

- Elaboration d'un bilan provisoire définitif sur le comptage IP et les nouveaux services de données
- Concertation en 2016 sur les nouvelles trames de contrat et règles avec pour objectif d'intégrer dans les services de base tous les nouveaux services de données liées au comptage
- Arrêt de la souscription aux services de données
  Dat@RTE actuels



Planning de la concertation



Merci de votre attention !